

# Les CODES DE PRATIQUES

## pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage

L'un des plus grands défis, quand on élabore des normes, est que chacun a une opinion différente de **ce qui importe pour le bien-être animal**.

Le processus d'élaboration des codes surmonte ces différences en créant un environnement où l'on peut exprimer **diverses perspectives** et forger un **consensus**. Ce processus est conçu pour rassembler notre savoir collectif et faire **avancer durablement** le soin des animaux d'élevage.

Pour l'élaboration des codes de pratiques, le CNSAE met de nombreux groupes à contribution : des éleveurs, des organismes de défense du bien-être animal, la communauté vétérinaire, des chercheurs en bien-être animal, le gouvernement, des transformateurs, des entreprises alimentaires et d'autres acteurs soucieux du soin et du bien-être des animaux d'élevage.

Les codes peuvent être considérés comme des **outils de gestion du changement**; ils offrent une démarche par étapes pour améliorer durablement le bien-être animal.

Chaque code de pratiques est consacré à une espèce en particulier, et ensemble, les codes couvrent la plupart des espèces d'animaux et d'oiseaux élevés dans les fermes du Canada; ils fixent à la fois des exigences et des pratiques recommandées pour le soin et la manipulation **responsables et éthiques** des animaux d'élevage.

Par **exigence**, on entend soit une exigence réglementaire, soit une attente imposée par l'industrie définissant les pratiques acceptables et inacceptables; les exigences sont des **obligations fondamentales** en matière de soins aux animaux.

On détermine par consensus que l'application de ces mesures minimales incombe à tous les responsables des soins aux animaux d'élevage. Lorsque des exigences font partie d'un programme d'évaluation, ceux qui ne les respectent pas peuvent être contraints par les associations de l'industrie d'apporter des mesures correctives, sans quoi ils risquent de perdre des marchés. Les exigences peuvent aussi être exécutoires en vertu des règlements fédéraux et provinciaux.

Les **pratiques recommandées** peuvent compléter les exigences d'un code, favoriser la sensibilisation des producteurs et encourager l'adoption de pratiques qui améliorent continuellement le bien-être des animaux.

Les pratiques recommandées sont généralement censées **améliorer le bien-être animal**, mais si on ne les applique pas, cela ne veut pas dire qu'on ne respecte pas les normes acceptables en matière de soins aux animaux.

**Le processus d'élaboration des codes est collaboratif, transparent, consensuel et conçu pour que chaque code soit éclairé par la science, applicable, et reflète les attentes de la société par rapport au soin responsable des animaux d'élevage.**

Les codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale; ils représentent notre conception nationale des exigences et des pratiques recommandées en matière de soins aux animaux.



L'élaboration d'un code commence quand l'organisme national d'un secteur de l'élevage informe le CNSAE qu'il s'engage à réviser un code. L'étape suivante consiste à obtenir du financement et d'autres ressources. Les priorités du code qui viennent spontanément à l'esprit sont déterminées au moyen d'un sondage préliminaire.



Un comité d'élaboration du code (CÉC) est créé; il inclut des représentants d'un vaste éventail d'acteurs, qui travailleront en collaboration et par consensus.



Un comité scientifique est créé pour mener une revue de la littérature scientifique sur les questions de bien-être prioritaires à aborder dans le code; les constatations de la revue sont communiquées au CÉC pour l'aider dans ses délibérations. Le rapport prend au moins un an à rédiger.



Le CÉC délibère ensuite du contenu du projet de code. Ensemble, les membres du comité trouvent des solutions éclairées par les preuves qui abordent les inquiétudes concernant les soins aux animaux, répondent aux besoins du marché et sont applicables par les éleveurs.



L'étape suivante est le lancement d'une période de commentaires publics de 60 jours. Cette période joue un rôle essentiel en favorisant la solidité du code de pratiques; tout le monde est encouragé à y participer et à se prononcer. Le rapport du comité scientifique est généralement rendu public à cette étape (sinon plus tôt).



Le CÉC examine avec soin les apports et opinions recueillis durant la période de commentaires publics et s'entend sur la version finale du code. Il résume la rétroaction reçue durant la période de commentaires publics et en réponse au sondage préliminaire, en indiquant comment le CÉC en a tenu compte.



Le code révisé est soumis au CNSAE et publié, et le secteur s'engage dans le processus de sa diffusion et de sa mise en œuvre.

Apprenez-en davantage sur les codes dans nos vidéos de 3 minutes:

« DES ATTENTES SUPÉRIEURES – LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CODES DE PRATIQUES »

[www.youtube.com/watch?v=A1QaIjgik68](http://www.youtube.com/watch?v=A1QaIjgik68)

« PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CODES »

[www.youtube.com/watch?v=oOZO\\_PG3MsA](http://www.youtube.com/watch?v=oOZO_PG3MsA)



Conseil nationale pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE)

[www.nfacc.ca/francais](http://www.nfacc.ca/francais)



Cultivons l'avenir 2

Ce projet est rendu possible par le Programme Agri-Marketing dans le cadre de Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale-provinciale-territoriale.